



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant inscription  
au titre des monuments historiques  
de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, avec le parc mémoriel  
de Notre-Dame-des-Vertus,  
du calvaire du Souvenir 1914-1918,  
et de la statue de la Vierge-aux-Sept-Douleurs à NAMPTY (Somme)**

**Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 4 avril 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, le parc mémoriel de Notre-Dame-des-Vertus et son emprise foncière, le calvaire du Souvenir 1914-1918, et la statue de la Vierge-aux-Sept-Douleurs à NAMPTY (Somme), présentent, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation au regard d'une dévotion mariale ancienne, réactivée après la Première Guerre mondiale, et matérialisée dans le parc par un calvaire mémorial créé à l'initiative d'une souscription publique lancée par le clergé local pour consoler les familles endeuillées ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité :

- la chapelle Notre-Dame-des-Vertus (section ZB, parcelle 6) ;
- le parc mémoriel de Notre-Dame-des-Vertus et son emprise foncière (section ZB parcelles 80, 84 et 85), à l'exception de la maison individuelle à usage d'habitation et son annexe (sises section ZB parcelle 84) ;
- le calvaire du Souvenir 1914-1918 (section ZB parcelle 85) ;
- la statue de la Vierge-aux-Sept-Douleurs (section ZB parcelle 85),

situés 2 route de Beauvais à NAMPTY (80160), figurant au cadastre section ZB, parcelles 6, 80, 84 et 85, tels que délimités sur le plan annexé au présent arrêté.

Et, appartenant à :

#### Section ZB parcelle 6

la commune de NAMPTY (80160), dont le numéro de SIRET est 218 005 494 00016.

Celle-ci en est propriétaire suite au remembrement du 5 mars 1956 (n°1 et 2), publié au bureau des hypothèques le 2 juillet 1957, volume 1972, numéro 16.

#### Section ZB parcelle 80

la commune de NAMPTY (80160), dont le numéro de SIRET est 218 005 494 00016.

Celle-ci en est propriétaire par acte de vente passé le 7 février 2003, devant maître Daniel DELANNOY, notaire à AMIENS, 52 rue Victor Hugo, et publié au bureau des hypothèques d'Amiens le 13 mars 2003, volume 2003P, numéro 1702.

#### Section ZB parcelle 84

la société dénommée « CRT », société civile immobilière, dont le siège social est à SALEUX (80480), route de Taisnil, ZA du Capron, représentée par monsieur Bertrand DELAPLACE, agissant en qualité de gérant et en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date à SALEUX du 20 juin 2013.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé le 30 septembre 2013, devant maître Charles COUVREUR notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Charles COUVREUR, notaire », titulaire d'un office notarial dont le siège est à AMIENS (Somme), 52 rue Victor Hugo, et publié au service de la publicité foncière d'Amiens le 11 octobre 2013, volume 2013P, numéro 6086.

#### Section ZB parcelle 85

l'association « ASVPN – Association de Sauvegarde et Valorisation du Parc de la chapelle de Notre Dame des Vertus », représentée par monsieur Michel LEGUE, agissant en qualité de président et en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 28 septembre 2013.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé le 30 septembre 2013, devant maître Charles COUVREUR notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Charles COUVREUR, notaire »,

titulaire d'un office notarial dont le siège est à AMIENS (Somme), 52 rue Victor Hugo, et publié au service de la publicité foncière d'Amiens le 11 octobre 2013, volume 2013P, numéro 6088.

#### Article 2

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, aux propriétaires, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

#### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **12 DEC. 2023**



Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



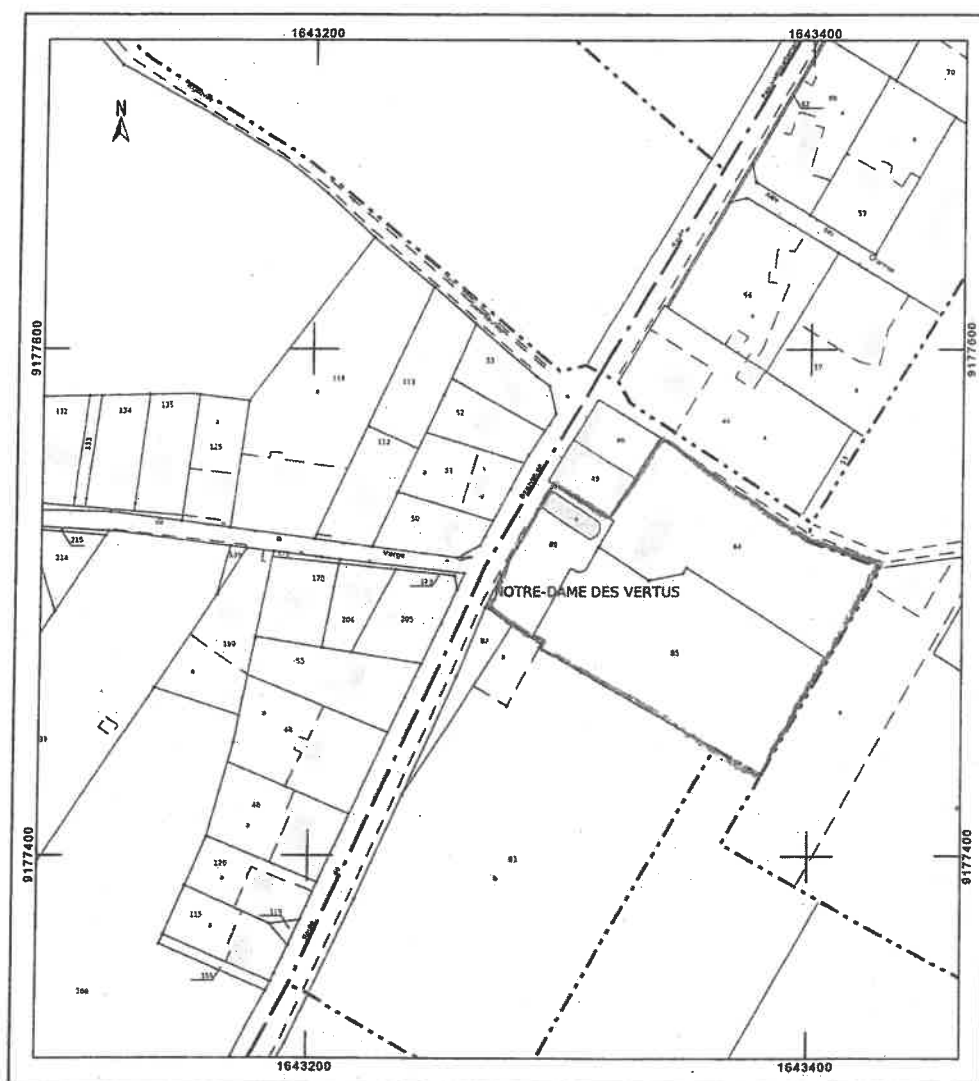
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant inscription  
au titre des monuments historiques  
de la chapelle Notre-Dame des Vertus, avec le parc mémoriel de Notre-Dame-des-Vertus, du calvaire du  
Souvenir 1914-1918 et de la statue de la Vierge-aux-Sept-Douleurs à NAMPTY (Somme)**

**Plan annexé**



12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf](https://linkedin.com/company/prefethdf)